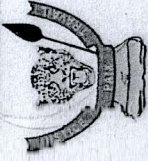


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 195/2023

A LA SOCIETE AZUR MARINE

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition des véhicules fluviaux (Hors-Bords), conclu avec la CENI, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-un, quatorze centimes (USD 4 249 921,14) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains vingt-neuf mille sept cent quarante-neuf, quarante-cinq centimes (USD 29 749,45).

Fait à Kinshasa, le 27/10/2023.

Pour servir et valloir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général et  
René Kalimat Kalamba